

Extrait du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 juin 2024

**Présents : M. VICTOR Maire,
MM. Godefroy, Corruble Adjoints
Mmes Lhommet-Carpentier, Tufel, Hubert, Gauthier, MM. Deneuve, Clément, Thibault
conseillers municipaux**

Absente ayant donné pouvoir : Mme Lanchon à Mme Lhommet-Carpentier

Absents excusés : M. Leclef, Mme Mabire

Absents: M. Lemeunier, M. Gallais

La séance est ouverte à 18 h 00

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Clément est élu secrétaire de séance.

Observations sur le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024 : 5 avril 2024 : néant

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1) Budget Primitif 2024

M. le Maire transmet au conseil les modifications d'inscriptions comptables apportées au BP 2024 à la demande du Service Comptable de Fécamp :

Le budget est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 894 763.19 €

Recettes 894 763.19 €

Section d'investissement

Dépenses 365 995.82 € (dont 225 435.82 € de Restes à réaliser)

Recettes 365 995.82 € (dont 27 439.88 € de Restes à réaliser)

2) Personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte de verser au personnel communal la prime pouvoir d'achat selon les modalités définies dans le projet de délibération du 5 avril 2024 et qui a reçu un avis favorable du Comité social territorial du Centre de gestion le 27 mai dernier.

3) Travaux communaux

- Les dossiers étant réputés complets par la CCCA pour l'acquisition des trois jeux extérieurs et le traçage du parcours vélo dans la cour de l'école maternelle, les acquisitions et les travaux peuvent démarrer, l'autorisation de démarrage ne valant pas attribution du fonds de concours.

- M. le Maire informe le conseil que les travaux de peinture de l'extérieur de la salle seront réalisés fin juillet début août.
- Le dossier pour l'implantation de caméras de vidéoprotection dans la commune est en cours.
- Il est rappelé qu'un défibrillateur est posé à l'entrée de la salle des fêtes. M. Le Maire va contacter l'entreprise pour un contrôle sachant que les électrodes sont changées régulièrement.
- M. Le Maire indique que des réparations sur la toiture de l'église seront réalisées pendant les vacances d'été. Un état général de la toiture sera fait à ce moment par le couvreur.

La séance est levée à 19 h 45

Délibération

Délibération N° 1 – Prime pouvoir d'achat